

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-4-1-3 **Séance du** lundi 20 octobre 2025

DES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, KRIEGER Laurent, LORENTZ LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle COUCHOT Alain donne procuration à BEHA Nicole FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne VOGT Victor donne procuration à ERBS André WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

ABSENTS:

HAGENBACH Vincent, MULLER-BRONN Laurence, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code Général de la fonction publique,
- VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 1ère Commission du Service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants du 2 octobre 2025,
- VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les modifications du RIFSEEP applicables aux agents dont le périmètre et les conditions sont précisées dans les annexes 1 à 5 de la présente délibération au 1er janvier 2026;
- Approuve la création des emplois listés à l'annexe 6 à la présente délibération et modifie le tableau des emplois de l'administration en conséquence, les crédits étant inscrits au budget des ressources humaines.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Adopté à l'unanimité 0 voix contre

3 abstentions Damien FREMONT, Fleur LARONZE et Ludivine QUINTALLET 0 non-participation au vote

•